

La Fête du roi

Arlon, 15 novembre 2009

Intervention de la Communauté Laïque de la région d'Arlon asbl

*« ...Les hommes sont inégalement distribués sur le territoire, et entassés dans un lieu tandis que les autres lieux se dépeuplent ; les arts d'agrément et de pure industrie sont favorisés aux dépens des métiers utiles et pénibles ; l'agriculture est sacrifiée au commerce ; le **collecteur d'impôts** est rendu nécessaire par la mauvaise administration des deniers de l'Etat ; enfin la vénalité est poussée à tel excès, que la considération se compte avec les pistoles, et que les vertus mêmes se vendent à prix d'argent ; telles sont les causes les plus sensibles de l'opulence d'une part et de la misère d'autre part, de l'intérêt particulier substitué à l'intérêt public, de la haine mutuelle des citoyens, de leur indifférence pour la cause commune, de la corruption du peuple, et de l'affaiblissement de tous les ressorts du gouvernement...." »*

Ce texte, dont certaines paroles nous paraissent bien d'actualité aujourd'hui, est extrait du *Discours sur l'Economie politique*, écrit par Jean Jacques Rousseau en 1755.

La cité grecque, telle qu'Aristote l'a théoriquement fondée, aussi bien que la République du contrat social de Rousseau, sont des idéaux politiques fondés sur le principe que la liberté n'existe que pour des citoyens égaux.

Pour nous laïcs, comme d'ailleurs pour les autres hommes et femmes de bonne volonté que nous retrouvons aujourd'hui autour de ce cercle, cette liberté et cette égalité des citoyens constituent les éléments de base de notre démocratie et nous tenons à le rappeler fermement là et quand ces principes risquent d'être mis à mal !

Tout lecteur d'Aristote le sait, la définition commune du juste et de l'injuste, c'est la définition de la cité elle-même. Pas de vie sociale possible si on ne dit pas ce qui revient à chacun et à chaque communauté !

Pourtant notre société contemporaine considère que dès l'instant que les lois protégeant la propriété et la sûreté des individus sont respectées, la répartition des biens, des honneurs et des positions sociales est juste, puisque c'est la loi " naturelle " de l'économie qui assure cette répartition. Cette position repose sur des hypothèses théoriques, aussi bien morales qu'anthropologiques, ***qui apparaissent aujourd'hui*** erronées ou inacceptables. Il faut donc voir si on peut construire ou reconstruire une théorie de la justice capable de redonner sens à l'idée d'égalité.

On peut ***espérer*** que la construction d'une société juste est – ou ***devrait être*** une œuvre politique, c'est-à-dire qu'elle ne soit ni laissée à l'arbitraire du marché, ni entraînée par un déterminisme historique quelconque, mais ***qu'elle soit*** le résultat de l'action collective inséparable d'un idéal démocratique.

La mondialisation capitaliste ayant fait éclater les frontières entre les économies, les cultures, les systèmes politiques et les droits, la justice sociale ne peut désormais être entendue que comme une aspiration universelle dans l'instant et dans le temps : c'est peut-être l'un des aspects les plus prometteurs apportés par la préoccupation écologique ***de chacun*** qui unifie l'intérêt des générations présentes et celui des générations futures ; réciproquement, quel crédit pourrait-on accorder au souci du futur s'il ne se matérialisait pas dans l'action politique pour améliorer la justice sociale ici et maintenant ?

Sur le plan de la théorie économique, *sur le plan sociétal*, il devrait être admis que l'économie soit politique ***ou tout le moins qu'elle soit encadrée ou contrôlée politiquement.***

Mais il y aura autant à faire pour faire accepter cette idée que pour réduire les inégalités ***dans nos sociétés !***

D'ailleurs, peut-être est-ce la même chose... ***peut-être est-ce le même combat ?...***

Pour la Communauté Laïque de la région d'Arlon asbl

Ludovic TURBANG